

Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate

Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

CONSEIL DE GESTION - LURI

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2017

Participants

38 membres titulaires et suppléants du Conseil de gestion du parc naturel marin (PNM) étaient présents.

Membres excusés : Mmes Cibbechini, Delassus, Goffi, Marchesi et Pasqualini, MM. Buron, Clémot Lemonnier et Romani

Le tableau annexé liste les participants.

Le quorum est atteint (35/48)

Compte rendu de la réunion

Monsieur Gilles SIMEONI ouvre la séance à 14h00.

Monsieur Dominique CERVONI, maire de la commune de Luri, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il entame un discours éclairé sur le rêve américain dans le cap corse en décrivant les échanges maritimes articulés principalement autour du commerce du vin et des grains. Ces échanges ont été initiés par la découverte des Indes et les capitaines de marine du Cap ont joué un rôle majeur, tant par leur contribution à l'économie locale que pour la reconnaissance de la microrégion.

Il rappelle tout l'espoir placé dans le PNM et soumet une proposition d'implantation des locaux à la marine de Santa Severa.

M. SIMEONI remercie M. CERVONI pour toutes ces références historiques et passe la parole à Mme CANCEMI, directrice-déléguée du PNM.

Madame CANCEMI prie de bien vouloir excuser les membres absents qui se sont signalés.

Les documents relatifs à la présente réunion ont été transmis par courriel avec la convocation.

L'ordre du jour suit le diaporama diffusé et annexé à ce compte-rendu.

En préambule, **Madame Agnès SIMONPIETRI**, présidente de l'Office de l'environnement de la Corse, présente la pochette qui contient des « fiches espèces » représentant la diversité patrimoniale marine et littorale de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. Ainsi, chaque membre du conseil pourra mieux connaître ces espèces protégées que l'on retrouve également dans le PNM. Cette réalisation pourrait être reproduite dans un futur proche au sein du PNM.

Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 23 juin 2017.

Le compte-rendu du conseil de gestion du 23 juin 2017, qui avait été diffusé préalablement à la séance par courriel, ne soulève pas d'objection et est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'équipe.

Mme Cancemi présente l'équipe du PNM et précise les missions ainsi que la répartition des différents agents entre l'Office de l'Environnement de la Corse et l'Agence française pour la biodiversité. Elle rappelle les contours de la convention de partenariat liant les deux établissements. (cf. diaporama). Elle invite les agents à se présenter.

Mme Cancemi présente un exemple de répartition du travail des agents de terrain au sein d'un jeune PNM selon les quatre grandes thématiques suivantes :

- connaissance et suivi des milieux (60%),
- animation (17%),
- surveillance (14%),
- protection et restauration (8%).

Il s'agit d'une répartition indicative qui peut varier en fonctions de l'actualité ou de certaines actions sachant que la surveillance est une posture adoptée de façon continue par les agents sur le terrain

Présentation des propositions d'actions présentées et adoptées par le bureau

Actions pour la connaissance

- Caractérisation des biocénoses benthiques à l'aide d'une cartographie fine dans certaines baies fréquentées du Parc qui va servir à prendre les bonnes mesures de gestion avec les maires de communes concernées
- Inventaire des activités socio-économiques au sein du Parc et projection des effets de la protection de ce territoire sur les activités socio-économiques référencées
- Inventaire et valorisation de la toponymie marine et littorale

Ces prestations seront réalisées en externe par le biais d'appels à candidature ou de passation de marché.

Actions de communication

Logo du parc naturel marin

Présentation des propositions et demandes de modifications adoptées par le bureau durant sa réunion : en synthèse il est demandé de supprimer les castagnoles et d'insérer une langouste stylisée au logo présenté (voir image ci-après).



Concours de chant

Lancé prochainement et ouvert à tous, les paroles devront être en langue corse et les arrangements musicaux devront intégrer si possible la diversité sonore du PNM (chants des oiseaux, sons produits par les différents métiers, etc.). La chanson devra être enregistrée en studio. Un jury sera prochainement nommé.

Exposition « canyons »

Prévue en 2018, elle proposera une plongée au cœur des canyons au travers de photos sous-marines de biocénoses, mais également une présentation des moyens d'exploration mis en œuvre, ainsi que les bonnes pratiques à promouvoir pour préserver ces canyons.

Actions de sensibilisation

Trois écoles primaires et la classe de 6^e du collège du Cap à Luri ont été retenues cette année pour mettre en place une aire marine éducative sur le littoral de leur commune.

Une réunion s'est déjà tenue avec l'ensemble des partenaires (éducation nationale, AFB, OEC, CPIE U Marinu). D'ici le mois de décembre 2017, il faudra procéder à l'installation des conseils des élèves de la mer et à la définition du périmètre de chaque aire marine éducative.

Rappel des actions réalisées depuis le mois de juin 2017

- **Maison du PNM**

Un courrier du Président aux maires des communes littorales du PNM concernant l'implantation de la future maison du parc a été envoyé. Plusieurs maires ont répondu (voir liste des propositions en annexe).

M. SIMEONI précise que la future implantation se fera sur une commune littorale du PNM selon un cahier des charges bien précis. Il rappelle le principe d'une annexe itinérante abordée lors de la réunion du bureau.

En attendant un choix définitif, l'équipe du PNM a trouvé des locaux provisoires à Bastia.

M. MARIE rappelle qu'il est primordial que les locaux soient à proximité immédiate d'un port afin que le travail des agents de terrain soit plus efficace.

M. MAZOTTI propose de mettre à disposition le couvent de la commune de Pino. Il regrette qu'un des critères de sélection des personnels recrutés ne soit pas celui des origines cap corsines.

M. SIMEONI pense qu'il est primordial d'encourager le recrutement des personnes, issues du secteur ou le connaissant, si elles sont motivées et compétentes.

M. le Préfet de la Haute-Corse insiste sur les compétences des agents recrutés ou qui seront recrutés à l'avenir.

Mme SIMONPIETRI annonce l'ouverture d'un poste de chargé d'éducation à l'environnement, en janvier 2018.

Mme CANCEMI espère étoffer l'équipe déjà présente par le biais de contrats à durée déterminée qui pourront émaner de projets européens, de contrats saisonniers, etc.

- **Projet MoPamFiSH de la plateforme Stella Mare**

La plateforme avait sollicitée le conseil de gestion du parc afin d'étayer son dossier avec une lettre de recommandation. Le projet a été accepté et le financement accordé. Le travail sera axé sur le denti, le corb et le mérrou.

- **Représentation du PNM au sein du conseil des aires protégées de l'Agence française pour la biodiversité**

Mme Anne-Laure SANTUCCI représentera le PNM, en binôme avec M. Michel MOLY, Président du Parc naturel marin du Golfe du Lion, lors de la conférence des aires protégées, qui est une émanation du conseil d'administration de l'Agence Française pour la biodiversité.

- **Formation des agents de terrain**

Les agents ont suivi des formations (certificat de télécommunication – certificat de matelot de pont). Celles-ci doivent leur permettre d'obtenir les qualifications nécessaires pour naviguer en toute sécurité sur les eaux du parc.

- **Présentation des moyens matériels**

Le PNM a fait l'acquisition de matériels pour mener à bien ses missions : véhicules routiers, bateau, matériel hyperbare, GPS, jumelles, habillement, capteurs températures, matériels spécifiques de prélèvements...

- **Présentation par l'association Mare Vivu de son projet CorSeaCare**

Mme CANCEMI souhaitait présenter ce bon exemple de sciences participatives. L'amélioration de la connaissance au sein du parc par le biais des sciences participatives pourrait être une des orientations de gestion du parc. Ils souhaitent apporter leur temps et matériel au service des scientifiques pour la collecte de données, ils ont pu participer à des projets conduits par le CNRS et l'IFREMER.

Mme SANTUCCI en salue l'initiative, ainsi que l'implication de ces jeunes qui œuvrent dans le but de la préservation de la Méditerranée en informant, fédérant et encourageant les actions de connaissance et de protection.

Visite de la Réserve Naturelle des îles du Cap

Nous avons eu l'occasion d'effectuer une visite de terrain de cette nouvelle réserve naturelle et M Camoin nous a présenté les différentes actions, en illustrant le suivi de la population de balbuzards.

Comptage des grandes nacres (îlot de Capense)

Un suivi de la population de grande nacre dans l'anse de Capense a été effectué afin d'avoir un premier aperçu de la situation. En effet, l'anse, située en partie au sein de la Réserve naturelle des

îles du Cap est, durant la saison estivale, un site de mouillage pour tout type d'embarcations. Une réflexion devra être menée avec l'ensemble des partenaires afin de préserver cette population et permettre également aux embarcations de trouver un mouillage sûr.

Fréquentation des plages de Saleccia et du Lotu

Durant l'été, les agents se sont déplacés une journée et ont réalisés un suivi de la fréquentation sur la plage et au mouillage..

Surveillance des activités

Cet été, dans le cadre du plan de contrôle du Préfet Maritime de la Méditerranée établi en lien avec la Direction interrégionale de la mer, des moyens hauturiers sont intervenus dans les eaux du PNM. À cette occasion, Laurent Ricquiers a pu embarquer sur le patrouilleur de la gendarmerie maritime pour une opération de surveillance et de contrôle, notamment axé sur le respect des règles liées à la pêche de loisir (marquage des prises, etc.).

Présentations des actions de communication

- Mer en fête,
- Corsica Classic à Saint Florent,
- forum des gestionnaires d'AMP à Galeria,
- réunion publique à Centuri,
- conférence sur le PNM à Sisco,
- visite du sémaphore à Ersa pour rencontrer les agents.

Actions au sein du sanctuaire Pelagos

Les communes signataires de la Charte de partenariat Pelagos ont été présentées : Barretali, Belgodere et prochainement la commune de Centuri. Toutes les communes littorales sont encouragées à devenir communes partenaires du sanctuaire. Le PNM sera présent pour les accompagner.

Projet Marha

Dans le cadre du programme européen Life intégré, l'AFB a accédé à un financement important de 22 millions d'euros sur huit ans. Le PNM pourra en bénéficier afin d'approfondir sa connaissance des habitats marins et alimenter son plan de gestion.

Règlementation

Mme Cancemi présente la diversité des couches réglementaires applicables au sein du PNM en matière de protection de l'environnement, notamment :

- **la question de l'assermentation des agents de terrain,**
- la réglementation existante concernant la pêche maritime de loisir.

Projets européens sur le territoire

- projet Impact : il s'agit d'évaluer l'impact portuaire sur les aires marines protégées limitrophes: actions coopératives transfrontalières: Le projet doit produire in fine un SIG sur le transport par les courants marins entre les ports et les AMP, les propriétés de rétention écologique des AMP, la distribution des contaminants.
- Sycomar Plus : réduire les risques d'accidents de la navigation et de leurs conséquences sur la vie humaine, les biens et l'environnement.

Présentation succincte du budget 2018

Mme Cancemi présente de manière succincte les grandes masses du budget 2018 car les orientations n'ont pas encore été validées par l'AFB :

- 1 000 000 € en fonctionnement,
- 200 000 € en investissement,

75 % Agence française pour la biodiversité (investissement à 100 % à sa charge),

25 % Office de l'Environnement de la Corse (intervenant seulement au niveau du fonctionnement),

- pour une équipe de 10 personnes.

Questions diverses

M. MAZOTTI fait part du désarroi de certains pêcheurs professionnels de Centuri face à la difficulté de diversifier leur activité et de l'ouvrir à d'autres techniques en raison des quotas de pêche du thon rouge par exemple. Il s'interroge sur les actions qui pourraient être entreprises par le PNM afin d'accompagner la profession en ce sens.

IL fait également part de remontées de pêcheurs sous-marins pour qui la prolifération des mérus est un fléau pour des espèces comme le

Mme SIMONPIETRI répond sur la question du thon rouge : les stocks étant en bonne voie de reconstitution, il a été demandé aux autorités compétentes d'accroître les quotas de prélèvement de cette espèce pour les petits métiers. Ceci pourrait permettre de lever la pression sur les stocks de langouste et surtout d'apporter un revenu complémentaire aux pêcheurs.

M. MARIE lui répond que la gestion du stock de thon rouge est extrêmement complexe. Elle relève de la compétence d'une instance internationale, l'ICCAT, et il doute que leur voix puisse être entendue, malgré toute la bonne volonté des acteurs corses.

Plusieurs membres reviennent sur le fléau de la matière plastique qui pollue la Méditerranée, en décrivant les zones d'accumulation et l'augmentation des micro-plastiques.

M. GERONIMI milite pour l'arrêt de l'utilisation des matières plastiques. Il est rappelé les efforts de communication en matière de traitement de ces déchets qui ne relève pas d'un PNM.

M. SANTELLI souhaite que les règlements soient appliqués, les mérus et le thon sont des espèces protégées. Il évoque le problème de l'arrêté de protection biotope à la Roya qui n'est pas respecté.

M. LIVET précise que les contrôles sont certes insuffisants mais qu'ils existent. Il a eu des contrôles mais ils ne sont pas médiatisés.

M. DE MARCO rappelle le travail de protection quant aux nids de balbuzards.

Le CG DUCHESNE explique qu'il faudrait définir un périmètre de protection autour des nids hors de la période de nidification, et assurer un contrôle et un suivi.

Mme CANCEMI évoque un projet d'arrêté au sujet de l'interdiction du survol des drones en période de nidification afin de permettre à ces oiseaux de faire leur cycle dans de bonnes conditions. Il faudrait peut-être proposer un arrêté préfectoral prenant en compte tous les dérangements afin que le succès de reproduction soit positif.

Madame SIMONPIETRI préconise une interdiction des drones tout au long de l'année. La réflexion a été entamée tant avec l'Office de l'Environnement de la Corse qu'avec les services de l'État.

M. BRUGIONI fait part des inquiétudes des pêcheurs professionnels du port de Centuri. Il s'interroge sur les contrôles effectués car il y a beaucoup de plaisanciers qui pêchent sur la zone. Il dénonce un certain braconnage et espère que le PNM jouera son rôle à ce niveau.

Monsieur LIVET rappelle la réglementation avec obligation de couper la nageoire caudale.

M. GERONIMI interpelle l'assemblée quant au réchauffement climatique et ses conséquences sur les écosystèmes. Mme Cancemi explique que les aires marines protégées peuvent être considérées comme des laboratoires *in situ* pour le suivi des changements globaux. A ce propos, des sondes pour le suivi de la température de l'eau seront mises en place sur trois sites du PNM dès le printemps.

Mme DIJOUX souhaite revenir sur l'intervention du maire de Centuri. Elle pense qu'un des premiers projets du parc naturel marin pourrait être d'apporter des éléments de connaissance pour une meilleure adaptation de la réglementation sur la pêche du denti qui est une espèce qui, à l'heure actuelle, n'est ni protégée ni limitée. Elle dénonce un braconnage suivi de vente directe. Elle pose la question de l'assermentation des agents.

Mme CANCEMI invite Monsieur RICQUIERS à répondre : concernant le commissionnement et l'assermentation des agents, il indique qu'ils ont déjà la compétence judiciaire. Elle propose de fournir un tableau de synthèse relatif aux commissionnements des agents aux membres du conseil de gestion.

M. DE MARCO regrette que la déclaration de pêche de loisir n'existe plus car elle permettrait d'estimer le nombre de pêcheurs plaisanciers sur la zone. Il est donc difficile d'évaluer les prélèvements effectués.

Mme CANCEMI souhaite que la déclaration de pêche soit mise en œuvre au sein du PNM afin de pouvoir être en contact avec le public concerné et pouvoir lui expliquer la réglementation ou le fonctionnement d'une aire marine, mais également afin de pouvoir suivre l'évolution du nombre de pêcheurs de loisirs dans le périmètre du PNM. Cette déclaration pourrait être accompagnée d'une restriction du volume pêché.

M. DJAFFAR indique qu'il y a un volet réglementaire et un volet contrôle dans ces problématiques. La DIRM et les services départementaux doivent œuvrer pour l'encadrement de la pêche de loisir. Il reprend l'expérimentation de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio sur le quota des 5 kilos de poissons, avec prises en compte des prélèvements dans l'analyse scientifique. Cet arrêté pourrait être mis en place au sein du PNM.

M. MARI ajoute sur le sujet de la pêche aux oursins qu'il faut un encadrement, il souhaite également qu'au niveau des certificats DSV, que les services de l'Etat soient actifs.

M. NOVELA souhaite avoir des précisions au sujet de la pêche à la liche. M. MARI lui donne les précisions nécessaires en termes de techniques et d'impact.

M. ORLANDI revient sur la pêche des oursins. Il dénonce un prélèvement abusif.

Mme CANCEMI précise que l'oursin n'est pas en danger, le problème étant la revente accompagnée de prélèvements importants. Les agents du PNM pourront informer dès cette année sur la réglementation en vigueur. Une réflexion devra être menée sur les dates de prélèvements afin d'éviter le prélèvement d'oursins vides.

Mme SANTUCCI estime que « la ressource est pillée ». Elle demande à ce que soit menée une réflexion sur la mise en place de mesures coercitives avec pédagogie.

M. le préfet de Haute-Corse appelle de ses vœux un encadrement de la pêche maritime de loisir qui tendrait à faire du pêcheur plaisancier un acteur à part entière assorti d'une obligation d'obtenir une autorisation de pêche dans la zone concernée, ceci dans un but de déclaration et de limitation des captures. Ces données seraient valorisées au niveau scientifique afin d'enrichir la connaissance pour mieux évaluer l'impact sur la ressource halieutique et le niveau des ressources dans ces zones sensibles.

Mme CANCEMI indique qu'une modification de l'arrêté inter préfectoral de composition du conseil de gestion devra être entreprise suite aux élections du mois de décembre concernant la collectivité unique. Les membres de la nouvelle collectivité unique devront désigner leurs représentants.

Dès à présent, il est décidé que la prochaine réunion du conseil de gestion aura lieu au mois de février 2018. À l'occasion de cette modification, les autres membres du conseil de gestion sont invités à faire remonter au PNM les changements également intervenus dans leurs instances afin d'en tenir compte dans le nouvel arrêté.

M. SIMEONI explique qu'un nouveau dispositif légal diminue de façon conséquente le périmètre des avis conformes donnés par les parcs naturels marins, notamment dans le cadre des demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime. Aujourd'hui, les parcs n'ont plus le pouvoir de décision sur ces sujets, ce qui rogne les prérogatives des PNM. Cette situation a fait l'objet d'un constat de désaccord partagé par l'ensemble des présidents de PNM, qui à la suite d'une réunion en visioconférence, ont pris la décision d'envoyer un courrier (reprenant les arguments du courrier que le Président Simeoni avait déjà envoyé, à l'instar d'autres Présidents de PNM) au Ministre chargé de la transition écologique afin de revenir sur cette mesure. M. SIMEONI demande à M. le Préfet s'il veut bien communiquer la position de l'État sur le sujet.

M. le Préfet précise que le Conseil d'État a jugé que le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ne pouvait pas donner délégation aux conseils de gestion des parcs naturels marins pour émettre des avis conformes sur cette question. Suite au courrier envoyé par tous les Présidents de parc, le ministère est en train d'élaborer un projet de décret modificatif tenant compte des remarques qui ont été faites.

M. SIMEONI, dans l'attente de cette contre proposition, demande au conseil de gestion de confirmer ou d'infirmer par un vote le mandat qui lui est donné pour défendre la position d'un avis conforme généralisé afin d'épouser la position des Présidents des PNM, ce qui leur donnerait une force et une légitimité supplémentaires dans la négociation avec le Ministre.

M. MARIE estime qu'il est difficile d'émettre une position dans le cas de figure présent car le PNM du cap Corse et de l'Agriate n'a jamais encore eu d'avis à rendre.

M. SIMEONI rappelle que l'outil PNM est le mieux placé pour émettre des avis et des décisions.

Mme CANCEMI revient sur le fait qu'il s'agit juste de récupérer les prérogatives initiales.

Mme SANTUCCI indique que certains conseils de gestion de PNM étaient prêts à démissionner pour faire face à cette proposition du ministère. M. MARIE revient sur la position qu'il défend : « Notre position est pour que le conseil de gestion ait un pouvoir en local, par contre nous sommes contre le fait que le conseil de gestion ait un pouvoir sur certaines actions concernant la pêche professionnelle, que cela soit à un niveau national ou au niveau local ».

Vote pour soutenir la démarche engagée par les Présidents des PNM : 37 pour et 2 abstentions.

La séance a été levée à 17h00.

Annexe 1 : Participants présents

Représentants de l'État et de ses établissements publics	Membre titulaire	Représentant
Le commandant de la zone maritime Méditerranée	Charles-Henri DU CHÉ	Stéphane PÉRON
Le directeur interrégional de la mer Méditerranée	Pierre-Yves ANDRIEU	Riyad DJAFFAR
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse	Daniel FAUVRE	Olivier COURTY
Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse	Pascal VARDON	Philippe LIVET
Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse	Didier DUPORT	
Le délégué du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustre de Corse	Michel MURACCIOLE	
Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupes compétents	Membre titulaire	Membre suppléant
Collectivité territoriale de Corse	Gilles SIMEONI	Agnès SIMONPIETRI
Collectivité territoriale de Corse	Anne-Laure SANTUCCI	Hyacinthe VANNI
Conseil départemental de Haute-Corse	François ORLANDI	Muriel BELTRAN
Communauté d'agglomération de Bastia	Jean-Jacques PADOVANI	Emma MUSSIER
Communauté de communes du Cap Corse	Patrice QUILICI	Anne-Marie ROSSI
Communauté de communes du Cap Corse	Francis MAZOTTI	Jean-Toussaint MORGANTI
Communauté de communes Île Rousse-Balagne	Lionel MORTINI	Jean-Louis DE-MARCO
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Jean-Baptiste ARENA	Étienne MARCHETTI
Communauté de communes du Nebbiu Conca d'Oro	Claudy OLMETA	Marie-Laure BEGNIS
Associations des maires et présidents de communautés de communes de Haute-Corse	Ange-Pierre VIVONI	Paul-Vincent FERRANDI
Commune de Bastia	Pierre SAVELLI	Leslie PELLEGRINI
Représentants de l'organisme de gestion de la réserve des Îles Finocchiarola	Membre titulaire	Membre suppléant
Association Finocchiarola-Pointe du Cap Corse	David BRUGIONI	Honorine NIGAGLIONI
Représentants des organisations représentatives des professionnels	Membre titulaire	Membre suppléant
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse	Gérard ROMITI	Jessica DIJOUX
Prud'homie des pêcheurs de Bastia-cap Corse	Bruno STRINNA	Laurent BRIANÇON
Prud'homie des pêcheurs de Balagne	Paul-Félix ALLEGRINI	François OBERTI
Syndicat majoritaire au sein du bureau du CRPMEM	Daniel DEFUSCO	Jacques MARIE
Entreprises de batellerie	Jean-François MEÏ	Sylvain CAMPOS
Structures commerciales agréées de plongée	Jean-Guy VIVONI	Stéphane RAMAZOTTI
Entreprises prestataires de loisirs	Louis AZARA	Franck LIVRAGHI
Professionnels du nautisme	Stéphane CLÉMOT	René BERRY
Professionnels du nautisme	Florence MARCHESI	Thomas DORIRY
Association de gestionnaires de port de plaisance	Bernard CESARI	Pierre-Jacques DE-BERNARDI
Professionnels de l'hôtellerie	Karina GOFFI	Bernard GUIDICELLI
Entreprises de transport maritime	Chantal DELASSUS	Pierre-André GIOVANNINI
Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer	Membre titulaire	Membre suppléant
Fédération française d'études et de sports sous-marins	Daniel BURON	Paul GRAZIANI
Liges départementales ou régionales de sports nautiques	Éric VALERY	Jean-Valère BORDENAVE
Ligue régionale de voile	Charles VIALE	Isabelle MURZILI
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une	Michel LEMEUNIER	Roland SIBILLA

fédération nationale		
Associations de pêcheurs plaisanciers adhérentes à une fédération nationale	Jean-Jacques RIUTORT	Daniel BOUNIOT
Associations de chasseurs sous-marins adhérentes à une fédération nationale	Jean-François DE MARCO	Alain VERGNES
Associations de plaisanciers	Thierry CHOLET-ALLEGRIANI	Guy CHAZEAU
Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel	Membre titulaire	Membre suppléant
Associations agréées de protection de la nature	Christian NOVELLA	Michelle FERRANDINI
Associations agréées de protection de la nature	Gilles ZERLINI	Pierre-Laurent SANTELLI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Jean-Paul COLOMBANI	Caroline PAOLI CIAVALDINI
Asso. d'étude et de valorisation du patrimoine local	Charles PINELLI	Nathalie FIORI
Asso. active dans le domaine de l'éducation à l'env.	Jean-Valère GERONIMI	Céline LABBÉ
Conservatoire des espaces naturels de Corse	Pascal WOHLGEMUTH	Gilles FAGGIO
Personnalités qualifiées	Membre	procuration donnée à
Histoire sous-marine	Franca CIBECCHINI	
Mammifères marins et tortues marines	Catherine CESARINI	
Sciences sociales	Paul-Marie ROMANI	Gilles SIMEONI
Halieutique	Éric DURIEUX	Catherine CESARINI
Habitats et espèces marines méditerranéennes	Vanina PASQUALINI	

Étaient absents et excusés :

Monsieur Paul Marie ROMANI, procuration donnée à Gilles SIMEONI

Monsieur Éric DURIEUX, procuration donnée à Cathy CESARINI

Monsieur Pierre-Yves ANDRIEU, représenté par son suppléant, Riyad DJAFFAR

Monsieur Daniel FAUVRE, représenté par son suppléant, Olivier COURTY

Monsieur Jean-Jacques PADOVANI, représenté par son suppléant, Emma MUSSIER

Monsieur Pierre SAVELLI, représenté par son suppléant, Leslie PELLEGRINI

Monsieur Daniel BURON représenté par son suppléant Paul GRAZIANI

Monsieur Gérard ROMITI (présent au Bureau) représenté par sa suppléante Jessica DIJOUX

Monsieur Daniel DEFUSCO, représenté par son suppléant, Jacques MARIE

Monsieur Jean François MEÏ, représenté par son suppléant, Sylvain CAMPOS

Monsieur Didier DUPORT, excusé

Monsieur Bruno STRINNA, excusé

Monsieur Paul-Félix ALLEGRIANI, excusé

Monsieur Stéphane CLEMOT, excusé

Madame Florence MARCHESI, excusée

Madame Karina GOFFI, excusée

Madame Chantal DELASSUS, excusée

Madame Franca CIBECCHINI, excusée